



DEPARTEMENT DU DOUBS
=====

**COMMUNE DE VILLENEUVE
D'AMONT**
=====

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
N° 21-2025 Du 24/07/2025

Instauration d'une zone 30,

ROUTE DEPARTEMENTALE N°333
En agglomération de Villeneuve d'Amont

MME LE MAIRE DE VILLENEUVE D'AMONT,

- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** l'avis favorable du STA de Pontarlier en date du 22/07/2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de prendre toutes les mesures de sécurité en matière de circulation à l'intérieur de l'agglomération ;

Considérant la décision municipale de créer une zone 30 sur la route départementale n°333 visant à améliorer la sécurité des usagers aux abords de la nouvelle école inclusive ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 24/07/2025, une limitation de vitesse à 30 km/h maximum dite « zone 30 » est instaurée sur le haut de la route départementale n°333 aux abords de la nouvelle école inclusive en agglomération de Villeneuve d'Amont. L'entrée et la sortie de la zone sont signalées par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 2 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle visée ci-dessus et mise en place et entretenue par la commune de Villeneuve d'Amont.

ARTICLE 4 :

- Madame le Maire de la commune de Villeneuve d'Amont,
- Madame la Présidente du Département du DOUBS – STA PONTARLIER,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Levier,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve d'Amont,
Le 24/07/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

